

Procès-verbal

De l'Assemblée Générale dématérialisée Du 2 Juin 2020 à échéance du 6 juin 2020

Consultation électronique

Soumis à approbation lors de l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2020

Assemblée Générale de la CCI de l'Yonne
Consultation électronique du 2 juin 2020,
à échéance du 6 juin 2020, 17H00

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, Alain PEREZ, a convoqué a une Assemblée Générale, sous forme dématérialisée, les membres titulaires de la CCI Yonne, afin qu'ils puissent se prononcer sur deux délibérations portant sur :

Les membres ont reçu, par voie dématérialisée, tous les documents nécessaires à leur information quinze jours avant la date de lancement de la consultation, à savoir :

- Une convocation du Président de la CCI de l'Yonne à l'Assemblée Générale précisant le déroulement du vote conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Chambre.
- Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 26 novembre 2019
- Le projet de délibération n°2020/01 : Adoption du Budget exécuté 2019
- Le projet de budget exécuté 2019, subventions accordées par la CCI de l'Yonne en 2019, marchés publics passés par la CCI de l'Yonne et marchés groupés avec la CCI Régionale BFC en 2019, rapport du Commissaire aux comptes, Rapport de la Commission des finances, Rapport de la Commission de prévention des conflits d'intérêts
- Le projet de délibération n°2020/02 : Mise à jour des délégations de signature
- Projet de tableau des délégations de signature de la CCI de l'Yonne au 6 juin 2020,
- Le projet de délibération n°2020/03 : Mise à jour des régies de caisses de la CCI de l'Yonne au 6 juin 2020,
- Projet de tableau récapitulatif des régies de caisses à la CCI de l'Yonne,
- Information relative aux nouvelles désignations de représentations extérieures de la CCI de l'Yonne,

L'autorité de tutelle a été informé de cette consultation.

Le vote a eu lieu :

- Entre le lundi 2 juin 2020, à 14H00
- Et le samedi 6 juin 2020, à 17H00

PARTICIPANTS

Membres titulaires votants

Marie AUBIN, Didier BARJOT, Nadine BETHERY, Emmanuèle BONNEAU, Thierry CADEVILLE, Julia CATTIN, Didier CHAPUIS, Christian COLLOMBAT, René CORNET, Alain COURTET, Jean-Dominique DAGREGORIO, Laurence DERBECQ, Patrick DESAINT, Michel FOUURIER, Nicolas GARNERONE, Sophie GRCEVIC, Alain LAPLAUD, Stéphanie LOUAULT, Marc MANDRAY, Denis MASSOT, Pascal MINET, Serge NASSELEVITCH, François-Xavier NAULOT, Daniel PARIGOT, Alain PEREZ, Florence PICHOL, Ludovic QUIGNARD, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN.

Membres titulaires s'étant abstenus

Bénédicte BARRE, Michel CHAUFOURNAIS, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Emmanuel DUBOIS, Karine GAUFFRENET, Ghislaine MOREAU.

Conditions de vote dans le cadre des délibérations

Nombre total de membres titulaires élus : 36

Nombre total de membres titulaires en exercice : 32

Nombre total de membres titulaires ayant participé aux votes : 26

Quorum : 17 - le quorum est atteint.

Majorité absolue des votants : 13

*26 membres ont pris part au vote,
le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer*

Le dépouillement a eu lieu le jeudi 6 juin 2020, à partir de 17H00, au siège de la CCI Yonne, 26 rue Etienne Dolet à Auxerre.

Le dépouillement a été assuré par :

- Jérôme MAYEL, Directeur Général de la CCI de l'Yonne,
- Deux assesseurs : Josette CARRE, Directrice des Affaires Générales,
Cécile TURPIN, Chargée de mission.

RESULTATS DU DEPOUILLEMENT

❖ **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne du 26 novembre 2019 :**

Nombre de OUI : 26

Nombre de NON : 0

❖ **Délibération n°2020/01 : Adoption du budget exécuté 2019 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne**

Nombre de voix POUR : 26

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 0

❖ **Délibération n°2020/02 : Mise à jour des délégations de signature de la CCI de l'Yonne**

Nombre de voix POUR : 25

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 1

❖ **Délibération n°2020/03 : Mise à jour des régies de caisses de la CCI de l'Yonne**

Nombre de voix POUR : 26

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 0

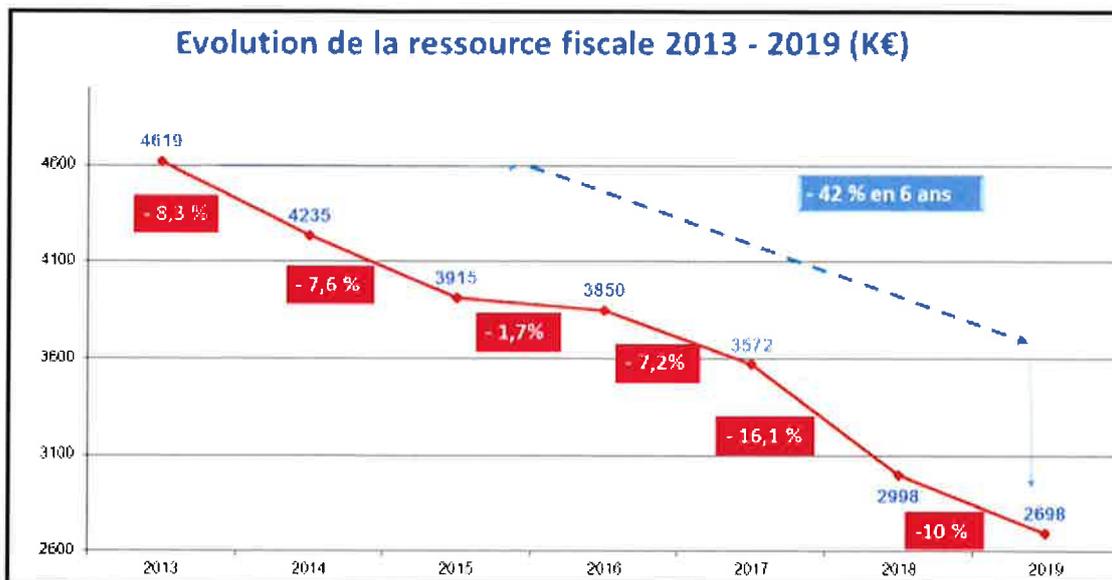
Le compte-rendu du dépouillement est joint en annexe 7.

I. DELIBERATIONS

1. Délibération 2020/01 - Approbation du budget exécuté de la CCI de l'Yonne

Exposé des motifs

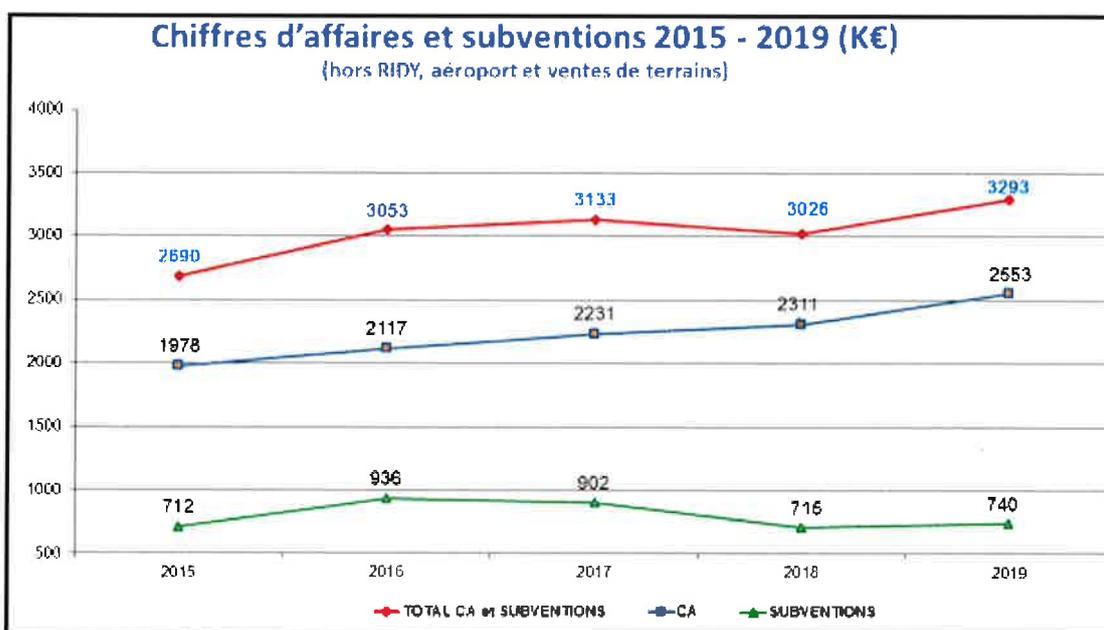
EVOLUTION DE LA RESSOURCE FISCALE ET DU CHIFFRE D'AFFAIRES



La TFC (taxe pour frais de chambre) est conforme au budget rectificatif à 2698 K€. Malheureusement, la baisse se poursuit sans répit faisant ressortir un écart de - 42% en 6 ans.

Pour rappel, la TFC 2020 perdra encore 22% pour atteindre 2106 K€. (BP 2020)

Attention le TFC passera à 2 148 K€ au budget rectificatif suite à la suppression du prélèvement France Telecom, la baisse sera encore de 20%.



Après une baisse des produits sur en 2018 de 3%, ils repartent à la hausse de 10% en 2019. Les subventions n'augmentent que de 3 % contre une baisse de plus de 20% en 2018.

HOTELS ET PEPINIERS D'ENTREPRISES

L'activité des hôtels et pépinières est supérieure au budget rectificatif (BR 2019) de plus de 143 K€ sur son résultat comptable et se répercute sur la CAF qui s'améliore de 147 K€ et le résultat budgétaire de 178 K€.

Les produits réalisés en 2019 sont supérieurs de 105 K€, dont 75% sur la Pépinière Auxerre et les Bâtiment Tertiaire du Sénonais.

Les charges externes ont baissé d'environ 57 K€ par rapport aux prévisions. Il s'agit principalement d'économies sur les entretiens (entretien espace vert réalisé par notre agent), les maintenances des systèmes de bâtiments, et l'enveloppe d'intérimaires partiellement utilisée.

La masse salariale est conforme globalement aux prévisions avec néanmoins une baisse de 6 K€ due à la suppression du taux de 6% de l'URSSAF remplaçant le CICE, ainsi qu'à la cotisation de taxe apprentissage non appelée suite à la réforme.

Les éléments exceptionnels prennent en compte l'assurance dommage ouvrage qu'il a fallu reprendre pour l'Hôtel de St Florentin suite à la défaillance de l'assureur précédent.

EMPLOI FORMATION

Les produits réalisés augmentent de 29 K€ par rapport au BR 2019, suite à trois principaux critères : une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage réalisés et facturés aux entreprises, un plus grand nombre de formations vendues aux entreprises avec une fin d'année fructueuse et un impact positif de l'augmentation des frais de scolarité de l'EGC.

Mais malheureusement cette hausse de prestations ne couvre pas la baisse de 56 K€ de subventions. L'écart majeur vient des subventions FSE et CRBFC en nette baisse suite à un ajustement prudent au titre de 2018 et 2019 (nombreux départs d'agents du service EMPLOI ne pointant plus sur la convention « orientation apprentissage »).

L'augmentation des charges externes s'explique principalement par l'appel croissant à des intervenants extérieurs dans les formations.

La masse salariale diminue de 93 K€ ; deux éléments significatifs sont à signaler :

- Baisse des charges de vacataires de 63 K€
- reprise de provision CMAC suite aux règlements 2019.

Tout ceci contribue à une amélioration des indicateurs comptables et de la CAF de 20 à 22 K€

Le jeu des reprises et dotations des engagements sociaux (IFC, AA, CMAC) vis-à-vis de la CCIBFC est donc neutralisé dans les opérations en capital (et non dans la CAF).

Le déficit budgétaire s'élève à 194 K€ contre 296 K€ au BE 2018.

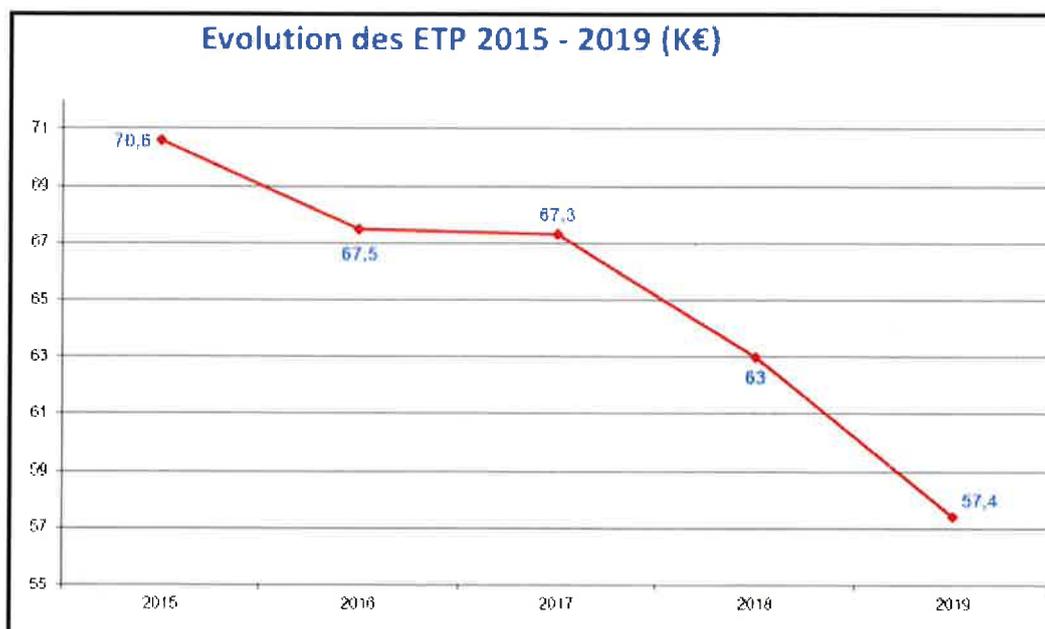
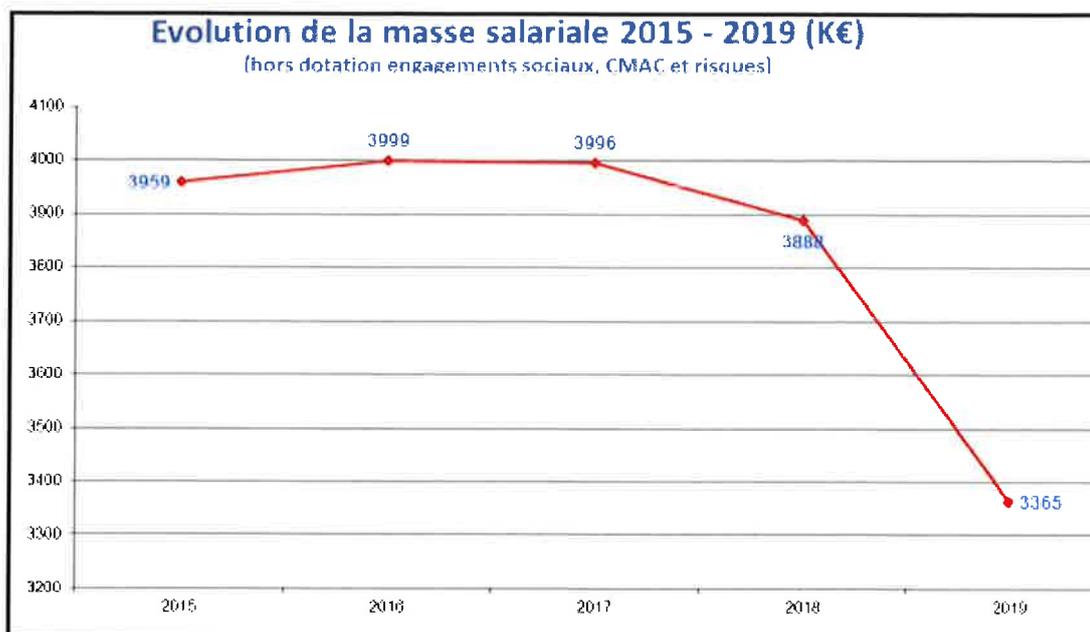
APPUI et FONCTIONS SUPPORTS

Les prestations sont en baisse de 48 K€ due principalement à l'absence maladie de deux agents. Les subventions sont, elles, en hausse de 68 K€, grâce à une estimation prudente des financements d'actions redistribuées par la CCIBFC.

En contrepartie, les charges externes baissent globalement de 47 K€, dont :

- Fluides
- Lignes réseaux supprimées
- Redevance photocopieur due au changement de contrat par une location

MASSE SALARIALE



La masse salariale, inférieure au BR (-33 K€), s'analyse par des prolongements d'arrêts maladie jusqu'à la fin de l'année pour deux conseillers entreprises.

ELEMENTS FINANCIERS

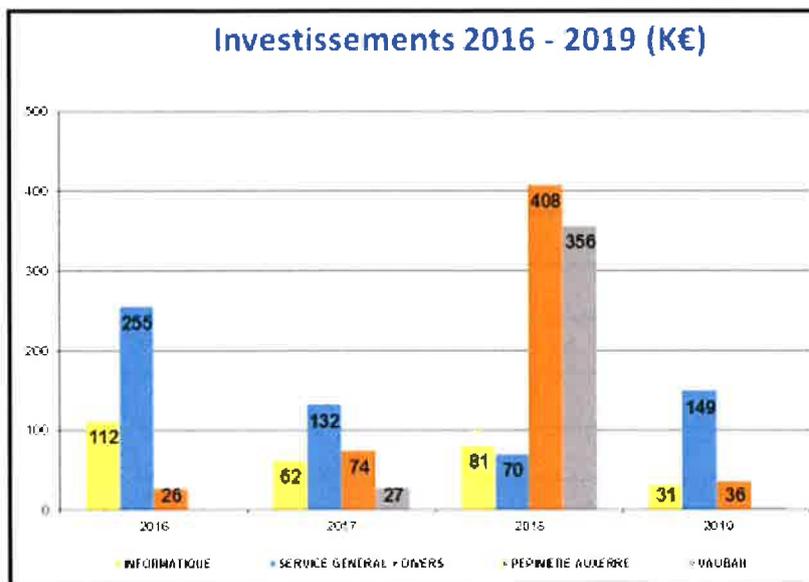
Une provision de dotations a été rajoutée suite à un risque de non remboursement des prêts d'honneur d'Initiative 89.

ELEMENTS EXCEPTIONNELS

68 K€ de charges représentent la réintégration d'encours du programme d'accueil unique abandonné et qui n'a pas pu être imputé aux travaux du RDC.

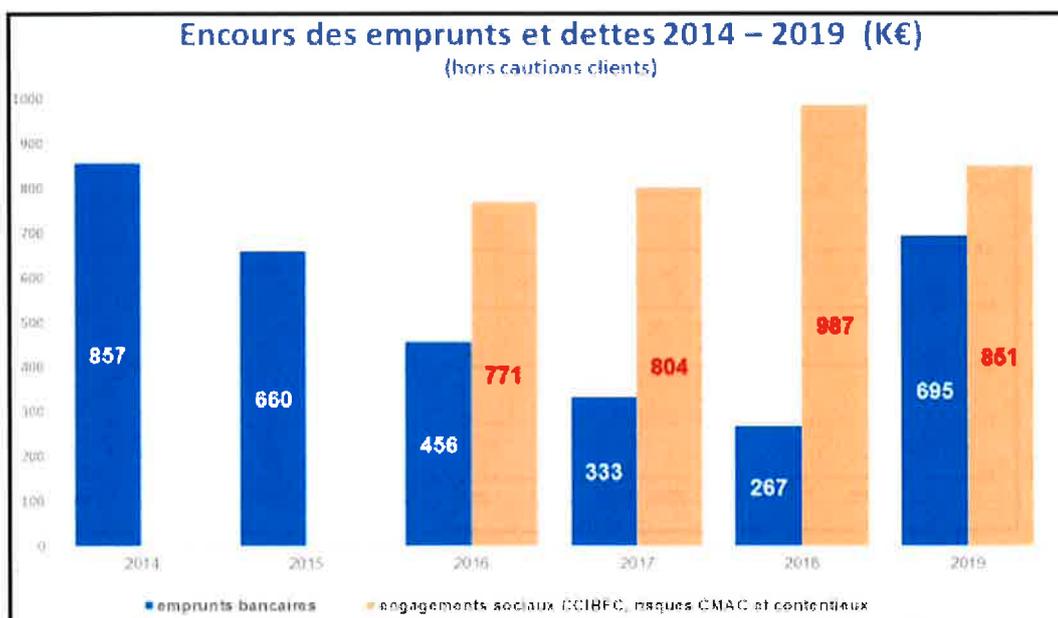
20 K€ de produits supérieurs au BR suite à l'annulation de subvention FISAC de Sens ; jamais réclamée depuis 2016.

INVESTISSEMENTS



Certains investissements n'ont pas été réalisés (réfection bureau HC Auxerre, isolation phonique Toucy), et d'autres ont débuté et se poursuivront sur 2020 et 2021 en ce qui concerne la pépinière d'Auxerre.

AUTRES OPERATIONS EN CAPITAL



Créances (> 1000 €) passées à perte en 2019

CLIENTS	SITES	MOTIFS	PERTES HT-€	REPRISES PROVISIONS	INCIDENCES SUR 2019
MOGHADASZADEH	FORMATION	ABANDON CREANCE	2 250	2250	0
AZUREVA MOBILITY	TONNERRE	ABANDON CREANCE	3 503	2348	1 155
TOTAUX			5 753	4 598	1 155

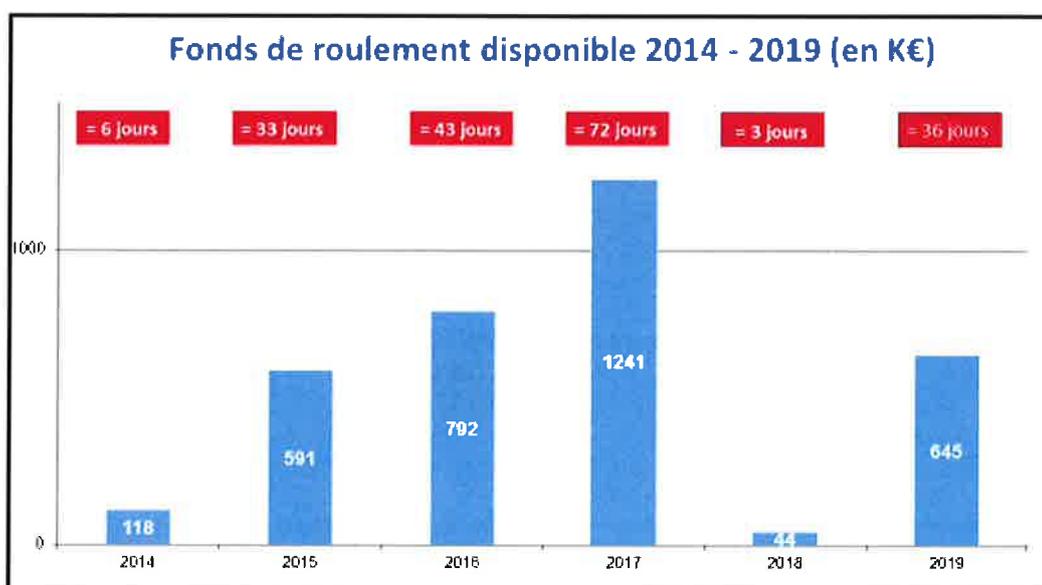
L'écart de la ligne « dettes assimilées » correspond principalement à la reprise de provision CMAC selon l'actuaire (règlement 2019 et sortie de salariés à risque), IFC et CET des départs en retraite.

INDICATEURS DE RESULTATS - CUMUL CCI

Présentation des indicateurs 2018 - 2019 (en K€)				
SYNTHESE	POUR MÉMOIRE Budget rectificatif 2019	Budget exécuté 2018	Budget exécuté 2019	Ecart 2019 / 2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 866	- 1437	- 542	+ 895
RÉSULTAT FINANCIER	- 3	+ 4	- 23	- 27
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	+ 470	+ 432	+ 406	- 26
RÉSULTAT COMPTABLE	- 399	- 1 001	- 159	+ 842
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	+ 205	- 578	+ 429	+ 1 007
RÉSULTAT BUDGETAIRE	+ 223	- 1 257	+ 584	+ 1 841
INVESTISSEMENTS (bruts)	262	915	144	- 771
FONDS DE ROULEMENT NET DISPO	+ 258	+ 44	+ 645	+ 601

Le résultat budgétaire est de 584 K€ contre -1.256 K€ fin 2018. Il résulte des efforts faits tout au long de l'année qui aboutissent à une augmentation du CA de 294 K€ hors RIDY (supérieur de 361 K€ par rapport au BR) et une diminution conséquente des charges de 940 K€ (principalement la masse salariale).

FONDS DE ROULEMENT



Le fonds de roulement atteint 645 K€ contre 44 K€ en 2018 et 258 K€ pour le BR 2019.

Le recours à l'emprunt (deux fois 500 K€) accepté par la tutelle (2019 et 2020) permettra de poursuivre le programme de réhabilitation de la Pépinière d'Auxerre, mais il conviendra de rester vigilant avec la perte potentielle de CA 2020 suite au COVID 19.

Délibération

CONSIDERANT le montant du budget exécuté 2019 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, tel que présenté dans le livret joint,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 5 mai 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 5 mai 2020,

CONSIDERANT l'avis favorable du Commissaire aux comptes du 5 mai 2020,

Après avoir pris connaissance du projet de délibération portant sur l'adoption du Budget Exécuté 2019 et des documents annexes suivants :

- Bilan CCI
- Tableau détaillé CCI et services budgétaires
- Fonds de roulement CCI et services budgétaires
- L'avis du Président de la Commission des Finances
- Le rapport du Commissaire aux comptes
- Le rapport du Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 6 juin 2020 à 17 H 00,

VOTE ET APPROUVE :

- le budget exécuté 2019 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• total du bilan :	17 060 369,94 €
• total du compte de résultat :	7 004 737,17 €
• résultat comptable :	- 158 944,17 €
• capacité d'autofinancement :	428 779,92 €
• solde budgétaire :	584 412,26 €
• fonds de roulement net en fin d'exercice :	+ 645 455,65 €

DECIDE d'affecter le déficit comptable de 158 944,17 € en report à nouveau,

DONNE QUITUS au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2019,

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

***Cette délibération est adoptée comme suit : 26 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION***

Annexe n°3 :

- *Budget Exécuté 2019 - Documents comptables*
- *Synthèse des subventions allouées par la CCI de l'Yonne en 2019*
- *Synthèse des marchés publics passés par la CCI de l'Yonne en 2019*
- *Rapport du Commissaire aux comptes relatif au budget exécuté 2019*
- *Rapport de la Commission des finances de la CCI de l'Yonne*
- *Rapport de la Commission de prévention des conflits d'intérêts de la CCI de l'Yonne*

2. Délibération 2020/02 - Mise à jour des délégations de signature de la CCI de l'Yonne

Exposé des motifs

Conformément à l'article R711-68 du Code du Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie adoptent un règlement intérieur relatif à leur organisation et à leur fonctionnement, qui fixe, entre autres dispositions, les conditions dans lesquelles le Président et le Trésorier peuvent déléguer leur signature à d'autres membres élus et, le cas échéant, au Directeur Général ou, sur sa proposition, à d'autres agents permanents de la Chambre.

Le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, en ses articles 43, 44 et 48, définit les modalités de délégation de signature du Président et du Trésorier, pour la mandature en cours.

Ces textes prévoient les obligations suivantes :

- L'ensemble des délégations de signature du président doit être porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale,
- Les délégations sont présentées au moyen d'un tableau tenu à jour, dont la publicité conditionne la validité,
- Le tableau des délégations doit être publié sur le site Internet de la Chambre, communiqué à l'ensemble des agents, tenu à la disposition des tiers y compris des corps de contrôle et transmis à l'autorité de tutelle,
- Les délégations font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Considérant la suppression, en 2019, de la mission d'enregistrement des contrats d'apprentissage dans les CCI, Fanny FRANCAIS a été affectée au poste d'assistante formation / chargée de promotion.

Par ailleurs, Corinne TEISSIER a pris la suite d'Annie STAUB, au poste d'animatrice à la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois suite à son départ en retraite et Laëtitia BOISSON est, à présent, autorisée à réaliser des formalités d'entreprises.

Enfin, en prévision de l'arrivée au 1^{er} juillet 2020 de Laurent DEWEZ, Responsable technique, devant remplacer Philippe TALBORDET en raison de son départ en retraite, Laurent DEWEZ disposera à compter du 1^{er} juillet 2020 des mêmes délégations que Philippe TALBORDET, dans l'exercice de ses fonctions.

Aussi, nous devons mettre à jour les délégations de signature relatives à la nouvelle organisation. Le tableau complet et mis à jour, au 6 juin 2020, est joint au dossier de consultation électronique.

Délibération

VU le Code du Commerce, en sa partie réglementaire, notamment les articles R711-68 et R711-32, fixant respectivement les conditions et le champ d'application des délégations de signature du Président et du Trésorier à d'autres membres élus, au Directeur Général, à d'autres agents permanents de la Chambre,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, notamment les articles 43, 44 et 48, fixant le cadre des délégations de signature du Président et du Trésorier.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 6 juin 2020 à 17 H 00,

DECIDE, d'actualiser le tableau des délégations de signature, tel que joint au dossier de consultation électronique.

**Cette délibération est adoptée comme suit : 25 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION**

Annexe n°4 : Tableau des délégations de signature de la CCI de l'Yonne au 06 06 2020

3. Délibération 2020/03 – Mise à jour des régies de caisses de la CCI de l'Yonne

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'accomplissement des missions de services publics ou de la vente de prestations, les agents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne sont amenés à percevoir des paiements en espèce.

Les régies de recettes sont limitées dans leurs montants et institués par le Président avec l'accord du Trésorier, pour l'encaissement de recettes de faibles importances, urgentes ou répétitives.

Le régisseur de recettes n'effectue que des opérations d'encaissement et pour les seules recettes explicitement énumérées dans la décision de création de la régie.

Le régisseur a pour obligation de tenir une comptabilité précise des recettes à noter, à chaque opération, dans un livre de caisse, ainsi que de conserver toutes pièces justificatives relatives à ces mouvements.

Chaque fin de mois, le responsable de la régie rend compte et verse au Service financier les encaissements réalisés.

Il vous est proposé de mettre à jour les régisseurs de caisses comme suivants :

Sites	Nom du/des régisseur(s)	Montant max. par paiement	Montant du fond de caisse	Seuil max. d'encaisse	Intitulé de la régie
HOTEL CONSULAIRE D'AUXERRE	Evelyne CHAMBAT Muriel CHAUMARD Annie BETRON	1000 €	200 €	1000 €	Prestations facturées au titre du CFE Cartes de commerçants ambulants Cartes d'agents immobiliers
VILLAGE D'ENTREPRISES DU SENONAI	Anne-Marie DELZARD Sophie BORDELOT Séverine GALLAUD Laëtitia BOISSON	1000 €	200 €	1000 €	Prestations Formation Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Prestations liées aux formalités Cartes de commerçants ambulants Cartes d'agents immobiliers Encaissements de cautions ou loyers
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS	Corinne TEISSIER Karine NICE	1000 €	200 €	1000 €	Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Encaissements de cautions ou loyers
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES DU JOVINIEN	Catherine GOUIN Evelyne BUISSON	1000 €	200 €	1000 €	Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Encaissements de cautions ou loyers

Délibération

VU les articles R712-13 et A 712-31 du Code de Commerce, autorisant la création de régies, limitées dans leur objet et leur montant pour les recettes de faible importance, urgentes ou répétitives.

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU la circulaire n°1111 du 30 mars 1962, fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie,

VU l'article 50 du règlement intérieur de la CCI de l'Yonne du 19 février 2018,

CONSIDERANT la nécessité pour la CCI de l'Yonne de mettre à jour les régisseurs de caisses pour les 4 régies de caisses de recettes afin de procéder à l'encaissement des produits vendus ayant un caractère répétitif et dont le montant est de faible importance.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, consultée par voie électronique, à échéance du 6 juin 2020 à 17 H 00,

DECIDE, la mise à jour des régisseurs de caisses pour les 4 régies de caisses de recettes, conformément aux dispositions présentées dans le tableau récapitulatif joint au dossier électronique.

Annexe n°5 : [Tableau des régies de caisses de la CCI de l'Yonne au 06 06 2020](#)

**Cette délibération est adoptée comme suit : 26 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION**

II. Information

Désignation de représentants dans des structures extérieures

a) Terra Gestion

La CCI de l'Yonne, membre fondateur du Centre de Gestion agréé de l'Yonne, devenu ensuite organisme Mixte de Gestion Agréé de l'Yonne, détenait 6 postes d'administrateurs au sein de l'assemblée générale de la structure.

L'OMGAY a fusionné le 18 février 2020 avec l'Association TERRA GESTION, organisme mixte de gestion, association absorbante.

L'annexe 5 à l'acte de fusion prévoit un poste d'administrateur au titre du collège des membres associés dans l'association TERRA GESTION. Ce poste est remonté au sein du Bureau en vice-présidence.

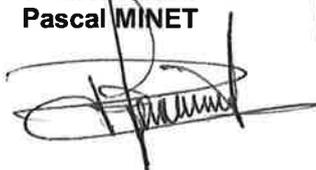
Le 5 mai 2020, les membres du Bureau ont décidé de nommer René CORNET pour représenter la CCI de l'Yonne dans la structure TERRA GESTION.

b) QUALIBAT

Qualibat est un organisme de certification dans le secteur du bâtiment et souhaite un 2^{ème} suppléant CCI dans la commission d'examen « Commission TCE 89 »

Le 5 mai 2020, les membres du Bureau ont décidé de nommer, Laurent DEWEZ, qui prendra ses fonctions de Responsable technique à la CCI, le 1^{er} juillet 2020.

Le Secrétaire
Pascal MINET



Le Président
Alain PÉREZ



ANNEXES

Annexe 1 : Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale dématérialisée

Annexe 2 : Procès-verbal de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne du 26 11 2019

Annexe 3 : Budget exécuté 2019

Annexe 4 : Tableau des délégations de signature de la CCI de l'Yonne au 06 06 2020

Annexe 5 : Tableau des régies de caisses de la CCI de l'Yonne au 06 06 2020

Annexe 6 : Tableau des représentations extérieures CCI Yonne au 05 05 2020

Annexe 7 : Compte-rendu de dépouillement

Convocation à l'Assemblée Générale dématérialisée, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

du 2 au 6 juin 2020 à 17 h 00

Message du Président Alain PEREZ, à l'attention de Mesdames et Messieurs les Elus de la CCI de l'Yonne.

Copie à :

- Monsieur Bernard SCHMELTZ, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Éric PIERRAT, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture de Région Bourgogne Franche-Comté
- Monsieur Rémy LAURENT, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté,
- Membres Associés et Conseillers Techniques de la CCI de l'Yonne.

Chères Collègues, Chers Collègues,

2020 sera, à n'en pas douter, une année très compliquée...

Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons tous, la plupart des collaborateurs de la CCI de l'Yonne sont intervenus en télétravail pendant la période de confinement. En plus de parvenir à maintenir la majorité de nos missions habituelles (formalités, formations initiales à distance, conseils aux entreprises...), ils ont répondu à plus de 400 demandes d'appui exprimées à l'occasion de la crise Covid par les chefs d'entreprises de notre département. Votre CCI a en effet, dès les premiers jours du confinement, mis en place une adresse générique covid19@yonne.cci.fr en lieu et place de nos espaces d'accueil habituels.

En support de nos accompagnements quotidiens, nous avons développé une plateforme d'information www.covid19-entreprises89.fr à l'attention de nos ressortissants et nos partenaires. En quelques semaines, 1800 entreprises l'ont consulté.

Cette plateforme, en plus de fournir les actualités juridiques liées à la crise sanitaire et le panorama des aides mises en place par les services de l'état ou les collectivités (le Conseil Régional en premier lieu), a fléché les initiatives privées locales sur les appels à projets / appels à compétences des différents ministères. C'est ainsi que nous avons accompagné efficacement plusieurs entreprises de l'Yonne dans leurs initiatives de nouveaux produits et services en lien avec les besoins d'équipements sanitaires du pays : JPJ Mousse, Géochanvre, La Compagnie Dumas, Eurolack, Grège... Autant de succès dont la presse locale s'est fait l'écho au fil des semaines !

Cette plateforme, enfin, sert de relais à notre Bourse à Entraide, largement utilisée par les entreprises locales, voire régionales.

Nous avons relayé l'initiative nationale de CCI France et CMA France, à l'incitation de la DGE, pour coordonner l'approvisionnement de masques chirurgicaux par Cdiscount, filiale du groupe Casino en attendant d'autres initiatives de ce type. Pour relayer ensuite, plus récemment, l'offre de masques lavables de la plateforme du groupe La Poste... Participer à la structuration du foisonnement des « market place » a été un objectif tout comme une plateforme d'échanges de bonnes pratiques et de contributions avec des propositions constructives pour les périodes à venir « de confinement » puis de « relance – rebond ».

Nous nous sommes même impliqués dans la distribution de 100 000 masques aux TPE/PME dans le sénonais, en partenariat avec une entreprise locale.

Et nous restons un relais précieux des dirigeants locaux à la recherche d'équipements de protection individuelle pour leurs salariés et pour eux-mêmes en diffusant un annuaire des solutions locales d'approvisionnement ; annuaire actualisé jour après jour.

Représentant l'ensemble des 13 000 entreprises de l'Yonne inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, la CCI contribue avec ardeur et conviction aux nombreuses réunions de suivi de la crise, toujours actives à l'heure actuelle : en premier lieu la cellule départementale de suivi économique présidée par M. le Préfet de l'Yonne, ainsi que les différents groupes de travail thématiques (BTP ; Financement ; Tourisme...). Elle n'a de cesse de faire remonter aux services de l'état les difficultés, préoccupations, besoins des chefs d'entreprises de l'Yonne ; en synergie efficace avec la Chambre de Métiers et la Chambre d'Agriculture ; tous mobilisés contre les effets de la crise sanitaire.

Bref ... les actions d'assistance prévalent, remettant (momentanément ?) en cause la déclinaison de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM), dont le modèle tourné vers le marché concurrentiel n'est dans ce nouveau contexte pas adapté aux attentes des entreprises et des Services de l'Etat. Il convient de faire évoluer l'esprit de cette convention avec dans un premier temps la prise en compte de l'impact du Covid 19 et de revoir à la lumière de ces éléments factuels, le modèle du réseau enfin reconnu comme interlocuteur « de premier niveau ». Il est évident que le réseau n'aurait pas pu être aussi réactif et performant si nous avions réduit les effectifs et les expertises à la hauteur de la trajectoire forcée à la baisse de TFC qui nous est imposée.

Des efforts, la CCI de l'Yonne en a déjà réalisé de nombreux au cours de cette année 2019, passant d'un effectif de 63 ETP en 2018 à 58 ETP en 2019. Principalement sur les fonctions supports ; les missions d'appui aux entreprises ayant été renforcées. En parallèle de ces économies, l'ensemble des services se sont mobilisés afin de développer les expertises facturées. Vous aurez l'occasion d'apprécier les premiers fruits de ces efforts dans les comptes 2019 qui sont à l'ordre du jour de cette AG dématérialisée.

Pour faire un constat simple ; si le réseau n'avait pas préservé sa **présence territoriale** et son expertise, et si nous devons subir la trajectoire de ressource prévue sur les deux prochaines années, l'Etat dans toute son **expression**, ses compétences, ne pourrait plus compter sur nous.

L'avenir du réseau est donc renforcé par des opportunités, hors champs concurrentiel dans un premier temps, qu'il convient de rapidement intégrer dans nos prestations sous réserve de ressources à la hauteur des enjeux de la relance économique à venir.

Il convient dorénavant de se focaliser sur la relance de notre économie locale.

Deux préoccupations majeures :

- les futures difficultés financières qui mettront en péril de nombreuses entreprises icaunaises qu'il nous faudra accompagner, en lien étroit avec les partenaires économiques concernés (Banque de France, Comité local des Banques, Tribunaux de Commerce, DDFIP, DIRECCTE...)
- le déploiement d'expertises spécialisées (on pense en premier lieu au numérique, mais aussi à l'accompagnement au changement...) qui participeront au nécessaire rebond de notre économie locale et de nos entreprises.

Compte tenu des mesures sanitaires à respecter pour éviter une recrudescence du virus, je vous propose de tenir cette Assemblée Générale **à compter du 2 juin 2020 à 9h, sous forme de consultation électronique à distance** avec retour des bulletins de vote par voie électronique **au plus tard le 6 juin 2020 à 17h.**

Je vous propose de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 26 novembre 2019
- Adoption du Budget Exécuté 2019 de la CCI de l'Yonne,

- Mise à jour des délégations de signature de la CCI de l'Yonne au 6 juin 2020,
- Mise à jour des régies de caisses de la CCI de l'Yonne au 6 juin 2020,
- Information relative aux nouvelles désignations de représentations extérieures de la CCI de l'Yonne,

Les délibérations proposées aux votes lors de cette A.G. dématérialisée, s'inscrivent dans un ordre du jour classique, notamment pour l'arrêté des comptes 2019 certifié par le CAC et complété de l'avis de la Commission des Finances. L'impact dégradé du Covid 19 sur le budget 2020 sera vu après l'été, à l'occasion d'un Budget Rectificatif.

Vous trouverez en pièces jointes du présent mail :

- Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 26 novembre 2019
- Le projet de délibération n°2020/01 : Adoption du Budget exécuté 2019
- Le projet de budget exécuté 2019, subventions accordées par la CCI de l'Yonne en 2019, marchés publics passés par la CCI de l'Yonne et marchés groupés avec la CCI Régionale BFC en 2019, rapport du Commissaire aux comptes, Rapport de la Commission des finances, Rapport de la Commission de prévention des conflits d'intérêt
- Le projet de délibération n°2020/02: Mise à jour des délégations de signature
- Projet de tableau des délégations de signature de la CCI de l'Yonne au 6 juin 2020,
- Le projet de délibération n°2020/03: Mise à jour des régies de caisses de la CCI de l'Yonne au 6 juin 2020,
- Projet de tableau récapitulatif des régies de caisses à la CCI de l'Yonne,
- Information relative aux nouvelles désignations de représentations extérieures de la CCI de l'Yonne,

[Le lien vers la plateforme de vote électronique sera envoyé aux membres élus de la CCI de l'Yonne, par voie électronique, le 2 juin 2020, à 9h00.](#)

Pour conclure cette large présentation des activités, missions et ambitions du réseau consulaire, je tiens à vous souhaiter tout le courage, toute l'abnégation, toute la résilience nécessaire pour affronter et surmonter la crise économique qui s'annonce.

Je ne crois pas à la capacité collective de notre pays de redevenir en quelques mois le pays industriel que nous avons cessé d'être depuis 40 ans.

Je crois seulement à la volonté individuelle de chaque chef d'entreprise de rester lui-même, en portant très haut, la valeur qui l'habite d'être avant tout un « ENTREPRENEUR ».

Inutile d'inventer des nouveaux mots dans une novlangue technocratique. Ce terme « ENTREPRENEUR » résume tout. Soyez en fiers !

Je vous remercie par avance de votre attention et de votre concours en participant au vote des délibérations de cette AG dématérialisée.

Je vous prie d'agréer, Chères Collègues, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain PEREZ
Président de la CCI de l'Yonne

Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Yonne

Budget Exécuté 2019

Documents comptables - Budget Exécuté 2019

Synthèse des subventions allouées en 2019

Synthèse des marchés publics passés en 2019

Rapport du Commissaire aux comptes

Rapport du Président de la Commission des finances

Rapport du Président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts

Délibération – 2020/01 - Adoption du Budget Exécuté 2019



Service Financier

**BUDGET EXECUTE 2019
TOTAL CCI**

Libellés	BUDGET Exécuté 2018	BUDGET Rectificatif 2019	BUDGET Exécuté 2019	ECARTS Budgets 2019
Taxes pour frais de chambre	2 997 587	2 697 828	2 697 828	0
Ventes de marchandises	8 617	56 000	15 360	-40 640
Prestations de services & Produits divers	2 258 784	2 540 600	2 669 718	129 118
Production stockée	0	0	0	0
Subventions reçues	715 146	825 500	840 015	14 515
Autres produits	43 519	24 400	16 997	-7 403
Reprises sur amortissements et provisions	95 783	8 000	54 768	46 768
Transferts de charges	19 651	39 000	20 129	-18 871
Produits inter-services	0	0	0	0
TOTAL Produits d'exploitation	6 139 088	6 191 328	6 314 815	123 487
Achats	6 714	5 200	7 803	2 603
Autres achats et charges externes	1 625 087	1 871 200	1 794 437	-76 763
Charges de Personnel CCI B	4 073 880	3 320 000	3 193 287	-126 713
Impôts et taxes	255 349	217 600	207 637	-9 963
Salaires et traitements	176 981	198 000	192 902	-5 098
Charges sociales	55 804	80 000	67 816	-12 184
Autres charges	273 658	283 100	300 768	17 668
Dotations aux amortissements	1 017 967	1 032 000	1 015 560	-16 440
Dotations aux provisions	91 198	50 200	76 255	26 055
Charges inter-services	0	0	0	0
TOTAL Charges d'exploitation	7 576 637	7 057 300	6 856 465	-200 835
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1 437 549	-865 972	-541 650	324 322
TOTAL Produits financiers	6 072	3 000	4 783	1 783
TOTAL charges financières	1 903	5 900	28 149	22 249
RESULTAT FINANCIER	4 169	-2 900	-23 366	-20 466
TOTAL Produits exceptionnels	739 585	498 500	526 195	27 695
TOTAL charges exceptionnelles	307 418	29 000	120 124	91 124
RESULTAT EXCEPTIONNEL	432 166	469 500	406 072	-63 428
IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0	0	0
TOTAL PRODUITS	6 884 745	6 692 828	6 845 793	152 965
TOTAL CHARGES	7 865 959	7 092 200	7 004 737	-87 463
RESULTAT COMPTABLE	-1 001 214	-399 372	-158 944,17	240 428
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	109 307	0	0	0
+ Dotations aux amortissements & provisions	1 111 148	1 103 700	1 136 434	32 734
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	100 190	0	2 210	2 210
- Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat de l'exercice	532 188	491 000	485 908	-5 092
- Reprises sur amortissements & provisions	164 704	8 000	60 593	52 593
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-577 821	205 328	428 779	223 451
Investissements incorporels (logiciels...)	76 651	26 000	16 598	-9 404
Investissements corporels (construction, matériel...)	838 047	236 000	127 399	-108 601
Investissements financiers	100	0	0	0
Réduction des capitaux propres	0	0	0	0
Remboursements d'emprunts et autres dettes	241 265	295 000	433 053	138 053
Opérations en capital inter-services	0	0	0	0
Augmentation des stocks et encours	0	0	0	0
TOTAL des dépenses en capital	1 158 063	557 000	577 049	20 049
Cessions immobilisations	100 190	0	2 210	2 210
Subventions d'investissements	0	0	0	0
Augmentation des capitaux propres	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	376 809	575 000	730 472	155 472
Opérations en capital inter-services	0	0	0	0
Diminution des stocks et encours	0	0	0	0
TOTAL des recettes en capital	476 999	575 000	732 682	157 682
SOLDE BUDGETAIRE	-1 256 885	223 328	584 412	361 084

BILAN TOTAL CCI

ACTIF		2019			EXERCICE 2018 NET
		BRUT	AMORT.	NET	
A C T I F	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais de recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Concessions, Brevets, Licences	348 156,53	300 513,29	47 643,24	52 032,50
	Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
	Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains et Aménagements	1 547 704,51	114 722,77	1 432 981,74	1 444 124,48
	Constructions	25 629 835,75	12 907 634,55	12 722 201,20	13 463 564,33
Instal. techniques, Matériel Outillage	19 109,36	19 109,36	0,00	0,00	
Autres	2 111 193,19	1 838 455,72	272 737,47	337 168,53	
Immobilisations en cours	398 634,85	0,00	398 634,85	457 121,10	
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION					
	235 398,19	144 826,83	90 571,36	98 744,80	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	36 597,49	8 152,47	28 445,02	28 445,02	
Créances rattachées aux part.	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts	91 854,77	43 200,00	48 654,77	73 154,77	
Prêts et avances inter-services	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres	295,00	0,00	295,00	3 966,46	
TOTAL I		30 418 779,64	15 376 614,99	15 042 164,65	15 958 321,99
A C T I F	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	En cours de production	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
	Marchandises et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES				
		0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES (1)				
	Créances clients	551 894,18	58 499,47	493 394,71	495 042,46
	Autres	486 116,73	28 345,67	457 771,06	423 038,23
VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT					
	638 304,58	0,00	638 304,58	297 828,85	
DISPONIBILITES					
Banque	410 558,56	0,00	410 558,56	297 383,56	
Caisse	800,00	0,00	800,00	800,00	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (2)					
	17 376,38	0,00	17 376,38	26 117,10	
TOTAL II		2 105 050,43	86 845,14	2 018 205,29	1 540 210,20
Charges à répartir/plusieurs exercices					
	0,00	0,00	0,00	0,00	
Primes de remboursement des obligations					
	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ecart de conversion Actif					
	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		32 523 830,07	15 463 460,13	17 060 369,94	17 498 532,19

BILAN TOTAL CCI

	PASSIF	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
C P A R P O I P T R A E U S X	APPORT	1 161 684,14	1 161 684,14
	ECART DE REEVALUATION	0,00	0,00
	RESERVES		
	Réserves règlementées	0,00	0,00
	Autres réserves	0,00	0,00
	REPORT A NOUVEAU	4 232 395,68	5 233 610,08
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(158 944,17)	(1 001 214,40)
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 836 394,84	8 322 302,86
	PROVISIONS REGLEMENTEES	0,00	0,00
	TOTAL I	13 071 530,49	13 716 382,68
	DROIT DU CONCEDANT	124 267,09	120 569,76
	TOTAL I bis	124 267,09	120 569,76
	FONDS ISSUS VERSEMENTS EMPLOYEURS		
	Fonds sous forme de subvention	0,00	0,00
	Fonds sous forme de prêts	0,00	0,00
	Fonds en vue de souscription de titres	0,00	0,00
	TOTAL I ter	0,00	0,00
	PROVISIONS		
	Provisions pour risques	147 000,00	147 000,00
	Provisions pour charges	657 037,00	624 774,00
	TOTAL II	804 037,00	771 774,00
D E T T E S	Emprunts obligataires	0,00	0,00
	Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	694 584,61	266 666,74
	Emprunts et dettes financières divers	993 201,11	1 127 371,64
	Prêts et avances inter-services reçus	0,00	0,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	756 318,30	442 302,84
	Dettes fiscales et sociales	13 587,93	24 347,94
	Dettes sur immobilisations	54 882,73	215 746,99
	Autres dettes	324 157,00	639 969,60
		Produits constatés d'avance	223 803,68
	TOTAL III	3 060 535,36	2 889 805,75
	Ecart de conversion Passif	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	17 060 369,94	17 498 532,19

FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE 2019
TOTAL CCI

RUBRIQUES COMPTABLES	EXECUTE 2018	RECTIFICATIF 2018	EXECUTE 2019	ECARTS 2019
Apports	1 161 684,14	1 101 084,14	1 161 684,14	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	5 233 610,08	4 232 395,68	4 232 395,68	0,00
Résultat net de l'exercice	(1 001 214,40)	(399 372,00)	(158 944,17)	240 427,83
Subventions d'investissement	8 322 302,88	7 831 302,88	7 836 394,84	5 091,98
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges	771 774,00	806 974,00	804 037,00	(2 937,00)
Emprunts et dettes assimilées	1 394 038,38	1 674 038,38	1 687 785,72	13 747,34
Prêts et avances interservices recus	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds PEEC	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit du concédant	120 569,76	124 569,76	124 267,09	(302,67)
Provisions Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions comptes de tiers	103 445,70	110 445,70	86 845,14	(23 600,56)
Provisions comptes financiers	26 852,47	28 352,47	51 352,47	23 000,00
1 - Eléments de passif	16 133 062,99	15 570 390,99	15 825 817,91	255 426,82
Prêts et avances interservices accordés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations Incorporelles	52 032,50	72 032,50	47 643,24	(24 389,26)
Immobilisations corporelles	15 800 723,24	14 997 723,24	14 917 128,82	(80 596,82)
Parts dans les entreprises liées	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	105 566,25	104 066,25	77 394,79	(28 671,46)
Charges à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00
2 - Eléments d'actifs	15 958 321,99	15 173 821,99	15 042 164,65	(131 657,34)
3 - FONDS DE ROULEMENT BRUT (1 - 2)	174 741,00	396 569,00	783 653,26	387 084,26
Provisions des Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions des comptes de tiers	103 445,70	110 445,70	86 845,14	(23 600,56)
Provisions des comptes financiers	26 852,47	28 352,47	51 352,47	23 000,00
Charges à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00
4 - Provisions	130 298,17	138 798,17	138 197,61	(600,56)
5 - FONDS ROULEMENT NET GLOBAL (3 - 4)	44 442,83	257 770,83	645 455,65	387 684,82
6 - Reliquat d'Emprunt en attente d'utilisation	0,00	0,00	0,00	0,00
7 - FONDS ROULEMENT HORS RELIQ.D'EMPRUNT EN ATTENTE D'UTILISATION (5 - 6)	44 442,83	257 770,83	645 455,65	387 684,82
Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains ou immeubles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains ou immeubles achevés	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks provenant d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
8 - Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
FONDS ROULEMENT NET DISPONIBLE (7 - 8)	44 442,83	257 770,83	645 455,65	387 684,82

	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE	SERVICE P.E.E.C.	CONCESSIONS	ENSEMBLE DE LA COMPAGNIE CONSULAIRE HORS PEEC ET CONCESSIONS
PASSIF I	15 825 817,91	0,00	150 205,09	15 675 612,82
ACTIF II	15 042 164,65	0,00	90 571,36	14 951 593,29
CORRECTION III	138 197,61	0,00	0,00	138 197,61
FONDS DE ROULEMENT I - II - III	646 455,65	0,00	59 633,73	585 821,92
RELIQUAT D'EMPRUNTS IV	0,00	0,00	0,00	0,00
FONDS ROULEMENT HORS RELIQUAT D'EMPRUNT I-II-III-IV	646 455,65	0,00	59 633,73	585 821,92

TABLEAU RECAPITULATIF PAR SERVICES

Services	Compte de Résultat		C.A.F.		Résultat Budgétaire		Facturation		Rectificatif 2019		Exécuté 2019	
	Rectificatif 2019	Exécuté 2019	Rectificatif 2019	Exécuté 2019	Rectificatif 2019	Exécuté 2019	Inter services		Invest.	Fds propres	Invest.	Fds propres
							Charges	Produits				
Total Aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entrepôts Vauban	-29 100	-26 084	-29 100	-26 084	291 700	292 314	17 000	0	0	0	2 093	-321 908
Pépinière de l'Auxerois	37 100	68 820	122 800	157 605	236 000	288 675	40 000	12 398	61 000	-324 000	35 554	-140 446
Pépinière Joigny	-32 900	-14 422	-22 900	2 401	-27 900	4 084	15 000	33 000	5 000	5 000	3 571	3 571
Hôtel Entreprises Tonnerrois	-11 300	-8 157	6 200	5 048	-26 800	-27 157	12 000	0	6 000	6 000	5 495	5 495
Hôtel Entreprises Avallonnais	-22 300	-6 947	11 200	23 348	-72 800	-39 856	12 000	0	44 000	44 000	25 185	25 185
Hôtel Entreprises de la Puisaye	-23 800	-1 196	-3 800	19 063	-3 800	15 141	14 000	0	0	0	3 568	3 568
Hôtel Entreprises St-Florentin	-41 300	-23 821	-12 300	5 219	-12 300	5 164	14 000	0	0	0	0	0
Bâtiment Tertiaire	-42 500	3 415	80 000	125 518	72 000	109 394	13 000	124 000	8 000	8 000	19 276	19 276
Ateliers du Sénonais	17 800	3 388	42 800	29 318	42 800	28 964	10 000	0	0	0	0	0
Total Divers	-148 300	-5 005	194 900	341 436	498 900	676 722	147 000	169 398	124 000	-376 000	94 741	-405 259
Total Aéroport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Port de Plaisance	-13 100	-12 121	6 900	7 997	1 900	-251	7 000	0	5 000	5 000	8 248	8 248
Port de Gron	19 600	25 317	76 600	81 933	76 600	81 933	6 000	0	0	0	0	0
Total Port	6 500	13 196	83 500	89 930	78 500	81 683	13 000	0	5 000	5 000	8 248	8 248
Total Aménageat + Services gérés	+141 800	8 191	278 400	431 366	577 400	758 405	160 000	169 398	129 000	-371 000	102 989	-397 011
Emploi	-133 300	-66 802	-133 300	-66 852	-155 300	-139 764	28 000	8 000	18 000	18 000	16 596	16 596
Formation continue	-27 800	-72 342	2 200	-44 554	-23 800	-54 423	54 362	0	0	0	0	0
Total Formation	-161 100	-139 144	-131 100	-111 406	-179 100	-194 187	82 362	8 000	18 000	18 000	16 596	16 596
Direction générale + fonctions supports	997 528	990 179	1 146 028	1 117 583	1 001 028	1 100 361	10 000	139 000	107 000	107 000	24 411	24 411
PTNE + CREATION	-1 094 000	-1 018 171	-1 068 000	-1 008 765	-1 176 000	-1 080 167	78 356	14 320	8 000	8 000	0	0
Total Service général	-96 472	-27 992	58 028	108 818	-174 972	20 194	88 356	153 320	115 000	115 000	24 411	24 411
CONSOLIDATION	-399 372	-158 944	265 328	428 779	223 328	584 412	330 718	330 718	262 000	-238 000	143 995	-356 005

SUBVENTIONS ATTRIBUEES PAR LA CCI DE L'YONNE - ANNEE 2019

Conformément au décret n°2017-779 du 5 mai 2017, relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention

ORGANISME BENEFICIAIRE		SUBVENTION EN NUMERAIRE		OBJET	MONTANT
ASSOC. MAGISTRATS TRIBUNAUX COMMERCE SENS	1 Rue du Palais de Justice - 89100 SENS	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019			1 600 €
ASSOC. MAGISTRATS TRIBUNAUX COMMERCE AUXERRE	90 Rue de Paris - 89000 AUXERRE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019			1 600 €
CENTRE DE DEVELOPEMENT DU TONNERROIS	2 Avenue de la Gare, 89700 Tonnerre	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019			15 000 €
CHAMBRE ECONOMIQUE DE L'AVALLONNAIS	ZA la Grande Corvée - 89200 AVALLON	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019			26 500 €
OFFICE DE COMMERCE DE SENS - OCAS	90 Rue de Paris - 89000 AUXERRE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2019			2 000 €
		SOUS - TOTAL			46 700 €
		SUBVENTIONS EN NATURE			
ASSOCIATION DERISON	26 Rue Étienne Dolet - 89000 AUXERRE	2 SALLES DE REUNION - H. CONSULAIRE ET PEPINIERE AUXERROIS			Valorisation 12 000 €
		AGENTS CCIY COTTIN, CHARVET, DELALANDE, FINTONI			
		MAILING ET COMMUNICATION			
OFFICE DE COMMERCE DE SENS - OCAS	21 boulevard du 14 juillet - 89100 SENS	APPUI DU CONSEILLER COMMERCE			3 000 €
ASSOCIATION JCE	26 Rue Étienne Dolet - 89000 AUXERRE	PRÊT D'UN BUREAU + SALLES			PM
		SOUS - TOTAL			15 000 €
		TOTAL			61 700 €

Synthèse des marchés publics passés en 2019, par la CCI de l'Yonne à l'échelle territoriale et régionale

Marchés de fournitures et de services CCI YONNE passés à l'échelle territoriale – 2019							
N° du marché	Objet	Durée	Période	Date Notification	Attributaire	CP + Commune	Montant HT
PSF 2019 01	RIDY 2019 Convention d'affaires						
Lot 1	Rendez vous d'affaires	10 mois	Avril à Oct. 2019	26-03-2019	BBCM	92 150 SURENES	24 000.00 €
Lot 2	Prospection Expositants				BBCM	92 150 SURENES	12 500.00 €
PSF 2019 02	RIDY 2019 Installation Générale						
Lot 1	Conception, Fournitures et Montage Stands	10 mois	Avril à Oct. 2019	20-03-2019	Centre France PARC EXPO	89000 Auxerre	Marchés à bon de commande
Lot 2	Mobilier d'exposition				CAMERUS	95000 Gonesse	
PSF 2019 03	Pépinière d'entreprises Auxerrois. Relevés de plans et plans numériques	2 mois	Dec. 2019/Jan. 2020	27-11-2019	GEOFIT Expert	44307 Nantes Cedex 3	13 285.00 €

Synthèse des marchés publics passés en 2019, par la CCI de l'Yonne à l'échelle territoriale et régionale

Marchés de fournitures et de services CCI YONNE passés à l'échelle régionale – 2019							
N° du marché	Objet	Durée	Période	Date Notification	Attributaire	CP + Commune	Montant HT
MP-18-13	Diagnosics énergie	24 mois	Avril 2019/avril 2021	08-04-2019	OID CONSULTANTS (69), PLANAIR (25), EFFICACITE21 (25), FEREST (59), ALTEREA (69), DIAGNOSYS (21) et AD'3E (68)		Accord-cadre avec un budget maximal de 320 000.00 € à l'échelle régionale
MP-19-02	LEAN & GREEN	36 mois	Avril 2019/avril 2022	08-04-2019	OID CONSULTANTS	69000 LYON	194 538.00 € à l'échelle régionale
MP-19-03	Observatoire des flux de consommation	38 mois	Mai 2019/juillet 2022	23-05-2019	AID OBSERVATOIRE	69100 VILLEURBANNE	267 000.00 € à l'échelle régionale
MP-19-05	Voyagiste	48 mois	Mars 2020/février 2024	21-01-2020	HAVAS	21000 DIJON	Marché à bons de commande avec un budget maximal de 40 000 € HT à l'échelle régionale
MP-19-06	Matériel de sauvegarde	60 mois	60 mois à compter de la VSR	03-06-2019	FACTUM-ECONOCOM	54000 NANCY 21000 DIJON	143 650.00 € à l'échelle régionale
MP-19-10	MYSHOP360			29-11-2019	AKYOS	21000 DIJON	56 640.00 € à l'échelle régionale
AO19-02	Fourniture d'électricité	24 mois	Janvier 2020/décembre 2021	14-11-2019	LUCIA	70000 VESOUL	80 930 €



SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE
Chambre Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Paris la Défense – 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 LA DEFENSE cedex – Site : www.fiducial.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'YONNE

Siège : 26, rue Etienne Dolet
89 000 AUXERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019



CCI YONNE
Siège social : 26, rue Etienne Dolet
89000 AUXERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2019

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CCI de l'YONNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été examinés par la Commission des Finances le 5 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CCI de l'YONNE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le budget exécuté et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus et autres membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été examinés par la Commission des Finances du 5 mai 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois



garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Courbevoie, le 6 Mai 2020

Le Commissaire aux comptes
FIDAUDIT
Membre du réseau Fiducial

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Pinault', written in a cursive style.

François PINAULT

*Rapport de la Commission des Finances
du 5 mai 2020*

BUDGET EXECUTE 2019

Etaient présents :

Monsieur Patrick DESAINT	Président de la Commission des Finances
Monsieur Daniel PARIGOT	Membre de la Commission des Finances (visioconférence)
Monsieur Alain LAPLAUD	Membre de la Commission des Finances (audioconférence)
Madame Bénédicte BARRE	Membre de la Commission des Finances (visioconférence)

Assistaient également :

Monsieur Alain PEREZ	Président CCI (audio conférence)
Monsieur Jérôme MAYEL	Directeur Général CCI
Madame Sandrine SINET	Responsable des Finances CCI
Monsieur François PINAULT	Commissaire aux comptes (visioconférence)

Etaient excusés :

Monsieur Alain COURTET	Membre de la Commission des Finances
Madame Sylvie RAMISSE	Trésorière CCI
Monsieur Didier CHAPUIS	Trésorier-Adjoint CCI

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

BUDGET EXECUTE 2019

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 5 mai 2020 pour examiner le budget exécuté 2019.

L'examen porte l'attention sur les écarts significatifs avec le budget rectificatif 2019 de chaque section comptable. Parallèlement, des points de comparaison de certaines lignes budgétaires avec les comptes 2018 sont commentés pour mieux comprendre leurs évolutions.

Les membres de la Commission se félicitent de l'effort de développement effectué au niveau des prestations de services qui sont supérieures à l'année 2018.

L'ensemble des charges diminue fortement ce qui permet également d'améliorer le résultat notamment sur la masse salariale suite à des prolongements d'arrêt maladie de deux conseillers entreprises.

Les membres prennent note qu'une partie des en-cours sont passés en charges exceptionnelles suite à l'abandon du projet de d'accueil unique.

Les investissements pointent essentiellement sur des rénovations d'éclairages de sites extérieurs, l'agrandissement de parking d'Avallon, des travaux RDC pour le site d'Auxerre ainsi que du matériel informatique.

Les membres notent une amélioration significative des résultats 2019, mais s'inquiètent pour l'année 2020, ne pouvant mesurer les impacts suite à la crise sanitaire du COVID-19.

Les membres de la Commission émettent un avis favorable à l'unanimité et proposent à l'Assemblée Générale de bien vouloir l'approuver.

**Le Président de la Commission des Finances
Monsieur Patrick DESAINT**



Rapport de la Commission de prévention des conflits d'intérêts

Le mercredi 6 mai 2020 à 10h30, en visio et audio conférence

La Commission a procédé à l'examen du registre des déclarations d'intérêts des membres élus de la CCI de l'Yonne.

La Commission a ensuite pris connaissance de la liste détaillée de toutes les dépenses des fournisseurs et prestataires de services, ayant réalisé avec la CCI, un chiffre d'affaires, tous sites confondus, supérieur à 5.000 € en 2019.

Les membres de la Commission n'ont relevé aucun conflit d'intérêts au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne.

Pour rappel, les membres élus de la CCI de l'Yonne doivent mettre à jour leurs déclarations d'intérêts dans le mois suivant l'évolution de leur situation.

Les membres peuvent demander, à tout moment, un formulaire vierge à la Direction Générale de la CCI de l'Yonne.

A Auxerre, le 6 mai 2020

Maître Frédéric TATAT

Président de la Commission de
prévention des conflits d'intérêts





CCI YONNE

FORMULAIRE

F058

Version U

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Mandature 2017-2021

Délégations de Signature du Président et du Trésorier

Mise à Jour le 06 06 2020

Délégations de signature du Président en matière d'ADMINISTRATION COURANTE

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Correspondance ayant trait à l'activité de la C.C.I.	Pascal MINET	Secrétaire	En cas d'empêchement du Président
Correspondance ayant trait à l'activité courante de la C.C.I.	Jérôme MAYEL	Directeur Général	
	Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation	
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements et Territoires	
	Jérôme MAYEL	Directeur Général	
Correspondance courante ayant trait à l'activité des Directions et des Services	Patrick COTTIN	Responsable Service Performance et Transformation Numérique	
	Lisa CHANUT	Responsable Service Création-Reprise-CFE	
	Josette CARRE	Directrice des Affaires Générales	
	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
	Tessa CHARVET	Responsable Service Communication-Etudes	
Déclarations Fiscales	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
	Evelyne CHAMBAT	Assistante formalités	
	Muriel CHAUMARD	Assistante formalités	
	Annie BETRON	Assistante formalités	
Formalités aux entreprises (CFE)	Séverine GALLAUD	Assistante/ Assistante formalités	
	Anne-Marie DELZARD	Assistante formalités	
	Laëtitia BOISSON	Assistante créations-reprises	
	Patrick COTTIN	Responsable Service Performance et Transformation Numérique	
Formalités internationales : certificats d'origine, factures et légalisation	Muriel CHAUMARD	Assistante formalités	
	Christine MADON	Assistante formalités	
	Laëtitia BOISSON	Assistante créations-reprises	
	Brigitte MAXIMEN	Assistante de service économique	
Convention de stage dites «Loi CHERPION» avec les entreprises et	Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation	

	Fanny FRANÇAIS	Assistante Formation / Chargée de promotion	En cas d'empêchement du Directeur Emploi Formation
les stagiaires	Isabelle DUCROCQ	Assistante spécialisée / commerciale	En cas d'empêchement du Directeur Emploi Formation
Certificats de signature électronique	Séverine GALLAUD Annie BETRON Brigitte MAXIMEN Christine MADON	Assistante/ Assistante formalité Assiste formalités Assistante de service économique Assistante formalités	
Significations d'huissier, de tribunal, d'avocat, de notaire	Josette CARRE Aurélié BIDAN Cécile TURPIN	Directrice des Affaires Générales Assistante Chargée de mission	
Reçus des offres d'entreprises suite à consultation dans le cadre de marchés	Josette CARRE Aurélié BIDAN Séverine GOBILLOT Cécile TURPIN	Directrice des Affaires Générales Assistante Assistante Chargée de mission	
Reçus de tous documents : recommandés, récépissés, livraisons	Josette CARRE Aurélié BIDAN Séverine GOBILLOT Cécile TURPIN Séverine GALLAUD Corinne TEISSIER Karine NICE Sophie BORDELOT Catherine GOUIN Sylvia TISON Sylvie BODARD	Directrice des Affaires Générales Assistante Assistante Chargée de mission Assistante / Assistante formalités Animatrice pépinière Assistante de service économique Animatrice de services gérés au VES Animatrice Pépinière Chargée d'accueil / Assistante Chargée d'accueil / Assistante	Au titre de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois Au titre de la pépinière d'entreprises de l'Auxerrois Au titre du Village d'entreprises du Sénonais Au titre de la pépinière d'entreprises du Jovinien
Baux locatifs 3-6-9	Alain PEREZ Jérôme MAYEL Josette CARRE	Président de la CCI de l'Yonne Directeur Général Directrice des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Président En cas d'empêchement du Président et du D. Général
Conventions d'occupation précaire - Contrats de location de locaux	Jérôme MAYEL	Directeur Général	

	Josette CARRE	Directrice des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Directeur Général
Conventions d'accompagnement d'aide à la création	Lisa CHANUT	Responsable Service Création-Reprise-CFE	
Signature attestations YAC+OPCRE, bordereaux d'envoi des attestations, factures au CRB, documentations aux porteurs de projets et courriers courants se rapportant à l'activité des créateurs	Lisa CHANUT	Responsable Service Création-Reprise-CFE	
Ouverture et suivi des dossiers AGEFICE, instruction des demandes de financement dans le cadre du Point Accueil AGEFICE	Marie-Anne FINTONI Stéphanie AMELOT	Assistante de service Assistante de service	

Délégations de signature du Président en matière de RESSOURCES HUMAINES

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Missions et déplacements hors département	Jérôme MAYEL Josette CARRE	Directeur Général Directrice des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Directeur Général, sauf pour ses propres autorisations
Demande de remboursement des frais professionnels des collaborateurs (achat, restauration, déplacement, hébergement...)	Jérôme MAYEL Josette CARRE	Directeur Général Directrice des Affaires Générales	Sauf pour ses propres autorisations En cas d'empêchement du Directeur Général, sauf pour ses propres autorisations
Autorisations d'absence SIRH pour le personnel rattaché à la CCI Bourgogne Franche-Comté	Jérôme MAYEL Josette CARRE Patrick COTTIN Hervé AUBERGER Fabrice KALUZNY Lisa CHANUT Sandrine SINET Tessa CHARVET	Directeur Général Directrice des Affaires Générales Responsable Service Performance et Transformation Numérique Directeur Emploi-Formation Directeur Equipements- Territoires Responsable Service Création-Reprise-CFE Responsable Service Financier Responsable Service Communication-Etudes	Pour les collaborateurs directement rattachés au D.G Pour les collaborateurs DAG Pour les collaborateurs du Service PTNE Pour les collaborateurs DEF Pour les collaborateurs DET Pour les collaborateurs Création/Reprise/CFE Pour les collaborateurs SF Pour les collaborateurs SCE

Autorisations d'absence personnel SIC et droit privé, prévues et non prévues au planning	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements et Territoires	
Attestations et documents administratifs tous personnels Notifications des avertissements et blâmes pour le personnel SIC Conventions de stage d'application	Jérôme MAYEL	Directeur Général	
Attestations de salaires pour paiement des indemnités journalières de Sécurité Sociale	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Déclarations sociales	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Contrat de mise à disposition de personnel intérimaire	Jérôme MAYEL Josette CARRE	Directeur Général Directrice des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Directeur Général
Contrat de prestations pour les intervenants non vacataires	Jérôme MAYEL Josette CARRE	Directeur Général Directrice des Affaires Générales	En cas d'empêchement du Directeur Général, jusqu'à 2.000 €
Convention de formation avec les entreprises	Hervé AUBERGER Jérôme MAYEL	Directeur Emploi-Formation Directeur Général	En cas d'empêchement du Directeur Emploi- Formation
Autorisations de formations prévues au plan annuel	Jérôme MAYEL	Directeur Général	Pour les collaborateurs directement rattachés au Directeur Général
	Patrick COTTIN	Responsable Service Performance et Transformation Numérique	Pour les collaborateurs du Service PTNE
	Lisa CHANUT	Responsable Service Création-Reprise-CFE	Pour les collaborateurs Création/Reprise/CFE
	Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation	Pour les collaborateurs DEF
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements et Territoires	Pour les collaborateurs DET
	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	Pour les collaborateurs SF
Autorisations de formations non prévues au plan annuel	Josette CARRE Tessa CHARVET	Directrice des Affaires Générales Responsable Service Communication-Etudes	Pour les collaborateurs DAG Pour les collaborateurs SCE
	Jérôme MAYEL	Directeur Général	

Délégations de signature du Président en matière de MARCHES PUBLICS

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Courriers d'envoi des dossiers de consultation	Fabrice KALUZNY Philippe TALBORDET Laurent DEWEZ	Directeur Equipements Territoires Chargé de mission technique Responsable technique	A compter du 1 ^{er} juillet 2020
Mise en ligne des consultations sur les plateformes dématérialisées	Fabrice KALUZNY Philippe TALBORDET Laurent DEWEZ	Directeur Equipements Territoires Chargé de mission technique Responsable technique	A compter du 1 ^{er} juillet 2020
Information des candidats retenus et non retenus	Jérôme MAYEL	Directeur Général	
Procès-verbaux de réception de travaux et de services	Jérôme MAYEL Fabrice KALUZNY	Directeur Général Directeur Equipements Territoires	En cas d'empêchement du Directeur Général
Réponses à tous appels d'offres du Conseil Régional sur la plateforme e-bourgogne	Hervé AUBERGER Lisa CHANUT Patrick COTTIN	Directeur Emploi-Formation Responsable Service Création-Reprise-CFE Responsable Service Performance et Transformation Numérique	

Délégations de signature du Président en matière BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE

Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions	
Mandats et titres de perception	Pascal MINET	Secrétaire	En cas d'empêchement du Président	
Engagements de dépenses d'investissement dans le cadre de marché à procédure adaptée.	Jérôme MAYEL	Directeur Général	Dans la limite de 50.000 € HT par marché	
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements Territoires	Dans la limite de 4.000 € HT par marché	
	Philippe TALBORDET	Chargé de mission technique	Dans la limite de 500 € HT par commande	
	Laurent DEWEZ	Responsable technique	Dans la limite de 500 € HT par commande, à compter du 1 ^{er} juillet 2020	
	Jérôme MAYEL	Directeur Général	Pour l'ensemble des budgets	
	Josette CARRE	Directrice des Affaires Générales	Dans la limite de 2.000 € HT, sauf dépenses du Directeur Général, visées par le Président	
	Lisa CHANUT	Responsable du Service Création-Reprise-CFE	Dans la limite des actions budgétées et validées du service Création Reprise et CFE	
	Patrick COTTIN	Responsable Service Performance et Transformation Numérique	Dans la limite des actions budgétées et validées du Service Performance et Transformation Numérique	
	Fabrice KALUZNY	Directeur Equipements Territoires	Dans la limite des budgets, du site Vauban à Sens, pépinières, port plaisance Aux, Port de Gron, Hôtels d'entrep, Hôtel cons. Auxerre, VES	
	Hervé AUBERGER	Directeur Emploi-Formation	Dans la limite du budget Emploi-Formation	
Engagements de dépenses de fonctionnement courant : Validation du bon de commande et autorisation de paiement après vérification du service fait	Tessa CHARVET	Responsable Service Communication-Etudes	Dans la limite du budget du Service Com. et Etudes	
	Philippe TALBORDET	Chargé de mission technique	Dans la limite de 500 € HT par commande	
	Laurent DEWEZ	Responsable technique	Dans la limite de 500 € HT par commande, à compter du 1 ^{er} juillet 2020	
	M.-Françoise BEURIENNE	Assistante de gestion	Pour les commandes de tickets restaurant.	
	Jérôme MAYEL	Directeur Général		
	Josette CARRE	Directrice des Affaires Générales		
	Autorisation de versement des acomptes			

Délégations de signature de la Trésorière en matière BUDGETAIRE, COMPTABLE ET FINANCIERE			
Nature de l'acte	Bénéficiaire	Fonction	Conditions
Exécution des opérations de dépenses, de recettes et de gestion de trésorerie	Didier CHAPUIS	Trésorier Adjoint	En cas d'empêchement de la Trésorière
Rémunérations du personnel Charges sociales Service de la dette Impôts, taxes et versements assimilés	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Signature électronique pour virement par télétransmission et paiements par e-carte de toutes factures fournisseurs	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	Mandats d'ordonnancement et de paiement préalablement visés par le Président et la Trésorière
Procédure de recouvrement des créances Demande de certificats d'irrecouvrabilité Endos des chèques remis à l'encaissement Achats et cessions de SICAV Ouverture, placement et fermeture de comptes à terme Virements internes de compte à compte bancaire Encaissement des mandats postaux	Sandrine SINET	Responsable Service Financier	
Règlement par virement manuel, paiements par e-carte et par télétransmission de dépenses courantes : <ul style="list-style-type: none"> - Impôts taxes et versements assimilés - Rémunération du personnel - Charges sociales - Annuités d'emprunt - Fournisseurs et trop perçus clients - Virement de compte à compte bancaire et pour la e-carte uniquement la Banque Populaire 	Responsable Service Financier Assistante de gestion Assistante de gestion Assistante de gestion	<u>Pour les 3 agents :</u> En cas d'absence ou d'indisponibilité du Responsable du Service Financier, et dans la limite de 50.000 € HT. Après visa du Président et de la Trésorière des mandats d'ordonnancement et de paiement. Postérieurement, les impressions des ordres de virement seront contresignées par le Responsable du Service Financier	

REGIES DE RECETTES - CCI DE L'YONNE

Conformément aux dispositions des articles R712-13 et A 712-31 du Code de Commerce, à la circulaire n°1111 du 30 mars 1992 et à l'article 50 du règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne actuellement en vigueur, il est institué des régies de recettes. Ces régies sont limitées dans leur montant et sont instituées par le Président avec l'accord du Trésorier, pour l'encaissement de recettes de faible importance, urgentes ou répétitives.

Sites	Nom du ou des régisseur(s)	Montant maximum par paiement	Montant du fond de caisse	Seuil maximum d'encaisse	Périodicité des versements de l'encaisse	Intitulé de la régie
HOTEL CONSULAIRE D'AUXERRE	Evelyne CHAMBAT Muriel CHAUMARD Annie BETRON	1000 €	200 €	1000 €	Mensuel	Prestations facturées au titre du CFE Cartes de commerçants ambulants Cartes d'agents immobiliers
VILLAGE D'ENTREPRISES DU SENONAIS	Anne-Marie DELZARD Sophie BORDELOT Séverine GALLAUD Laëtitia BOISSON	1000 €	200 €	1000 €	Mensuel	Prestations Formation Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Prestations liées aux formalités Cartes de commerçants ambulants Cartes d'agents immobiliers Encaissements de cautions ou loyers
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES DE L'AUXERROIS	Corinne TEISSIER Karine NICE	1000 €	200 €	1000 €	Mensuel	Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Encaissements de cautions ou loyers
PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES DU JOVINIEN	Catherine GOUIN Evelyne BUISSON	1000 €	200 €	1000 €	Mensuel	Prestations relatives à l'activité des pépinières et hôtels d'entreprises Locations de salles, bureaux, ateliers Encaissements de cautions ou loyers

 CCI YONNE	FORMULAIRE	Réf : F022
	COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS « MANDATURE 2017-2021 »	

Mandature 2017-2021

- Commissions statutaires
- Représentations au sein des organismes consulaires
- Représentations au sein des organismes extérieurs

Mise à jour

Bureau du 5 mai 2020

Commissions statutaires CCI Yonne

- **Commission des Finances**

• Président :	Patrick DESAINT
• Membres titulaires :	Alain LAPLAUD, Bénédicte BARRE, Daniel PARIGOT, Alain COURTET
• Membres suppléants	
• Secrétariat :	Sandrine SINET

- **Commission consultative des marchés**

• Président :	Denis MASSOT
• Membres titulaires :	Nicolas GARNERONE, Thierry CADEVILLE, Serge NASSELEVITCH, Michel CHAUFOURNAIS
• Membres suppléants :	Jean-Dominique DAGREGORIO, Marie AUBIN, Didier BARJOT
• Secrétariat :	Philippe TALBORDET

- **Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts**

• Président -personne qualifiée	Me Frédéric TATAT
• Membres titulaires :	Serge NASSELEVITCH, Laurence DERBECCO, Daniel PARIGOT, Alain COURTET, François-Xavier NAULOT
• Secrétariat :	Jérôme MAYEL

Représentation au sein des organismes consulaires

CCI FRANCE

- Titulaire : Alain PEREZ
- Suppléant : Pascal MINET

Association Chambersign France : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

CCI-Entreprendre en France : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

Caisse d'Allocations Chômage des Chambres de Commerce et d'Industrie (CMAC) : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Bourgogne Franche-Comté (CCIR BFC)

Membres CCI Yonne à la CCIR Bourgogne Franche-Comté

Membres titulaires	Alain PEREZ, Thierry CADEVILLE, Daniel PARIGOT, Sylvie RAMISSE, Florence PICHOL, Didier BARJOT, François Xavier NAULOT, Marc MANDRAY, René CORNET, Pascal MINET, Alain LAPLAUD
Membres suppléants	Marie AUBIN, Ghislaine MOREAU, Alain COURTET, Stéphane TURPIN, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Sophie GRCEVIC, Laurence DERBECQ, Stéphanie LOUAULT, Julia CATTIN
Membres associés	Serge NASSELEVITCH, Michel CHAUFOURNAIS, Jean-Paul DURUP, Philippe TINTIGNAC

Composition du Bureau de la CCIR Bourgogne Franche-Comté

Président : Rémy LAURENT	1 ^{er} vice-président : Xavier MIREPOIX	
Vice-président : Dominique ROY (25)	Vice-président : Michel SUCHAUT (71)	Vice-président : Jean-Luc QUIVOGNE (70)
Vice-président : Alain PEREZ (89)	Vice-président Jean-Pierre PARIZON (39)	Vice-président : Franco ORSI (58)
Vice-président : Alain SEID (90)		
Trésorier : Alain ALBIZATI (90)	Trésorier adjoint : Alain DAUMAS (21)	
Secrétaire : René CORNET (89)	Secrétaire adjoint : Jean-Pierre ALLAUX (58)	

Représentants de la CCI Yonne dans les Commissions de la CCIR Bourgogne Franche-Comté

Commission des Finances	Florence PICHOL
Commission des Marchés	Thierry CADEVILLE
Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts	Me Frédéric TATAT
Commerce international	Alain PEREZ (Président)
Commission Spéciale d'homologation (RH)	Alain PEREZ
Commission paritaire régionale : représentants employeurs	Alain PEREZ - Titulaire
Commission paritaire régionale : représentants du personnel	Nathalie VERNANT - Titulaire

DESIGNATIONS AU TITRE DE LA CCI BOURGOGNE FRANCHE COMTE :

CCI International (CCI France)

- Titulaire | Alain PEREZ
- Suppléant :

Commission régionale des produits alimentaires de qualité (CORPAQ)

- Commerce intégré : | Serge NASSELEVITCH (titulaire),

Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)

- Titulaire : | Serge NASSELEVITCH
- Suppléant : | M. PERRET GENTIL

Association régionale du Conservatoire national des Arts et Métiers de Bourgogne (ARCNAM)

- Conseil d'administration :

Comité de suivi des fonds européens – Direction Europe et Rayonnement international Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

- Membre titulaire | Alain PEREZ

Conseil Économique, Social et Environnemental régional de Bourgogne (CESER)

- Membre du CESER :

Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux de Bourgogne Franche-Comté

- Membre suppléant à l'AG | Didier BARJOT

Comité de bassin Seine-Normandie

- Collège des usagers de l'industrie | Daniel PARIGOT

Parc Naturel régional du Morvan

- Pour les CCI de Bourgogne | CCI de la Nièvre

Commission Courtiers en Vins

- Jury | Jean-Paul DURUP

IUT de Dijon-Auxerre

- CA | Maxime BERTHAT
- Conseil de l'IUT | Aurélie VALLOT

Réseau des Ecoles de Gestion et de Commerce Bourgogne

- AG et CA | Maxime BERTHAT, Hervé AUBERGER, Catherine VICHERAT

CFA Supérieur de Bourgogne

- AG | Hervé AUBERGER (EGC 89)
- Conseil de perfectionnement | Maxime BERTHAT

REPRESENTATIONS DANS DES INSTANCES REGIONALES

Bourgogne Franche-Comté Numérique : assemblée générale et conseil d'administration

- Titulaire : Alain PEREZ

Chambre Economique de Bourgogne : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ,

Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER)

- Titulaire Alain PEREZ

Institut de Développement Economique de la Bourgogne (IDEB) : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

ARDEA : Mission de gestion des avances remboursables des TPE

- Titulaire : Olivier BOURDON

PREMICE : assemblée générale

- Titulaire : Alain PEREZ

Représentations au sein des organismes extérieurs

LOGEMENT ET CONSTRUCTION

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
SCI du Comité Interprofessionnel du Logement (SCI CIL)	Alain PEREZ		
Comité d'Aide au Logement (CODAL)	Alain PEREZ		
Brennus Habitat	Alain PEREZ		
Domainys : urbanisme, logement et environnement	Alain PEREZ		

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Commission locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Armançon : 2 ^{ème} collège	Daniel PARIGOT		
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	René CORNET		Pauline JANNY
COPIL « Eau » - Communauté Agglomération de l'Auxerrois	Didier BARJOT		Pauline JANNY
CDAC Commission Départementale d'Aménagement Commercial – Préfecture de l'Yonne	Marc MANDRAY		Nathalie GUILLON
Pôle environnemental territorial Auxerrois : comité technique (Communauté de l'Auxerrois)			Patrick COTTIN
Association Interconnexion sud TGV en Île-de-France	Alain PEREZ		

AFFAIRES SOCIALES, JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
DDT Commission départementale d'Orientation de l'Agriculture (Spécialisée) (Plénière)	Alain PEREZ 3 représentants :		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sous-commission Distribution des produits agroalimentaires</i> • <i>Sous-commission Commerce indépendant de l'alimentation</i> • <i>Sous-commission Transformation des produits de l'agriculture (entreprises agroalimentaires non coopératives)</i> 	Michel CHAUFOURNAIS Marc MANDRAY Alain PEREZ		
Préfecture Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)	René CORNET		
Préfecture Comité Départemental Intelligence Economique			Patrick COTTIN
Conseil départemental Yonne Conseil départemental d'Insertion	René CORNET		
Mission locale du Migennois et du Jovinien (AG)	René CORNET		
Mission locale du Sénonais (CA et AG)	René CORNET		
Mission locale rurale du Tonnerrois et de l'Avallonnais	Daniel PARIGOT		
Jury pour l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi	CMARB Section Yonne		
Jury chargé de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire	Pascal DUBOIS au titre CMARB-section Yonne et CCI Yonne		
Conseil départemental : Commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité (CCDSA) : sous-commission accessibilité aux personnes handicapées	Marc MANDRAY		Nathalie GUILLON
Mairie d'Auxerre Commission communale pour l'accessibilité : représentants des acteurs économiques			Nathalie GUILLON
Communauté d'agglomération de l'Auxerrois Commission intercommunale d'accessibilité			Nathalie GUILLON
Mairie d'Auxerre Commission extra-municipale du commerce	Sylvie RAMISSE		Nathalie GUILLON

AFFAIRES FINANCIERES ET FISCALES

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Terra Gestion <ul style="list-style-type: none"> • Bureau • Conseil d'administration et Assemblée générale 	René CORNET		
Direction départementale des Finances Publiques : Commission départementale de conciliation de l'Yonne (insuffisance d'évaluation d'immeubles ou de fonds de commerce dans les actes de succession)	Pascal MINET	Florence PICHOL Denis MASSOT	
Direction régionale des Finances Publiques de BFC et département Côte d'Or Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires : <ul style="list-style-type: none"> • Bénéfices industriels et commerciaux, impôt sur les sociétés et taxes sur le chiffre d'affaires • Valeur vénale pour l'assiette de la TVA immobilière • Rémunérations et imposition des rémunérations des dirigeants 	René CORNET Serge NASSELEVITCH Denis MASSOT Pascal MINET	Didier CHAPUIS	
Direction départementale des Finances Publiques Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP)	Pascal MINET Marc MANDRAY Michel CHAUFOURNAIS	Florence PICHOL Sylvie RAMISSE Serge NASSELEVITCH	
Direction départementale des Finances Publiques Commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL)	René CORNET Daniel PARIGOT	Alain COURTET Thierry CADEVILLE	

Préfecture et sous-préfecture
Commission départementale de conciliation en matière de baux d'immeubles ou locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (litiges bailleurs-locataires) :

<ul style="list-style-type: none"> • <i>Section d'Auxerre-Avallon (Préfecture)</i> • <i>Représentants des bailleurs</i> • <i>Représentants des locataires</i> 	<p>Thierry CADEVILLE</p>	<p>Sylvie RAMISSE Jean-Luc LAROCHE</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Section de Sens (Sous-préfecture)</i> • <i>Représentants des bailleurs</i> • <i>Représentants des locataires</i> 	<p>Pascal MINET Marc BELBENOIT</p>	<p>René CORNET Nicolas GARNERONE</p>

EMPLOI FORMATION

- **Association Interconsulaire de Formation (AIF) :**

<i>Bureau et Conseil d'administration (4 membres)</i>	Michel TONNELIER, Alain PEREZ, Serge NASSELEVITCH, Michel CHAUFOURNAIS
<i>Assemblée générale (8 membres)</i>	Alain PEREZ, Michel TONNELIER, Serge NASSELEVITCH, Emmanuel DUBOIS, Didier BARJOT, Michel CHAUFOURNAIS, Jean-Luc LAROCHE, Jérôme MAYEL
<i>Commission Administrative</i>	Jérôme MAYEL
<i>Conseil de perfectionnement</i>	Michel TONNELIER, Didier BARJOT, Hervé AUBERGER, Jérôme MAYEL

- **Association de Gestion de l'Ecole Supérieure de Commerce Dijon-Bourgogne**

- AG et Conseil d'administration

Alain PEREZ

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Maison de l'Entreprise Association Icaunaise pour le Développement de l'Enseignement Supérieur (AIDES)	Hervé AUBERGER		
Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois	Hervé AUBERGER		
Plan local pour l'Insertion et l'Emploi dans l'Auxerrois	Hervé AUBERGER		
Plan local pour l'Insertion et l'Emploi dans le Sénonais	René CORNET		
MOBIL ECO Sens	René CORNET Hervé AUBERGER		
DIRECCTE Unité territoriale de l'Yonne Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Hervé AUBERGER		

TOURISME

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
Yonne Tourisme - Agence de Développement Touristique et Relais territorial des OT & SI de l'Yonne : collège des institutionnels et chambres consulaires : AG et CA	Sylvie RAMISSE		
Association départementale des Logis de l'Yonne	Plus de représentant		
Office de Tourisme de l'Auxerrois	Sylvie RAMISSE		
Groupe de travail " Qualité " Office du Tourisme de l'Auxerrois	Sylvie RAMISSE		
Office de Tourisme de Sens et du Sénonais	Bernard BARRÉ	Pierre DEJEAN	
Association Route Touristique des Vignobles de l'Yonne	Sylvie RAMISSE		
Bureau interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)	Alain PEREZ		

DEVELOPPEMENT LOCAL

<p>Yonne Développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Bureau</i> • <i>Conseil d'administration</i> • <i>Assemblée Générale</i> 	<p>Alain PEREZ Alain PEREZ Alain PEREZ Jérôme MAYEL</p>	<p>Jérôme MAYEL</p>	
<p>Initiative 89 : Conseil d'administration et assemblée générale</p>	<p>René CORNET</p>	<p>Alain PEREZ</p>	
<p>Chambre Économique de l'Yonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Bureau</i> • <i>Assemblée générale</i> 	<p>Alain PEREZ Alain PEREZ Pascal MINET</p>		
<p>Chambre Économique de l'Avallonnais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Bureau</i> • <i>Conseil d'administration</i> • <i>Assemblée générale</i> 	<p>Serge NASSELEVITCH François-Xavier NAULOT Alain PEREZ Patrick DESAINT Serge NASSELEVITCH Jérôme MAYEL Alain PEREZ Patrick DESAINT Serge NASSELEVITCH Jérôme MAYEL Alain COURTET</p>		<p>Jérôme MAYEL</p>
<p>Centre de Développement du Tonnerrois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Bureau</i> • <i>Conseil d'administration</i> 	<p>Alain LAPLAUD Jérôme MAYEL Alain PEREZ Alain LAPLAUD</p>		

<ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale 	Alain PEREZ Alain LAPLAUD Jérôme MAYEL Sophie GRCEVIC		
PETR Grand Auxerrois (Pôle d'équilibre territorial et rural) : conseil de développement territorial	Michel CHAUFOURNAIS		Fabrice KALUZNY
SCOT Grand Auxerrois (Schéma de cohérence territoriale)	Michel CHAUFOURNAIS		
PETR du Grand Avallonnais : conseil de développement territorial " collège socioprofessionnel"	François Xavier NAULOT Serge NASSELEVITCH	Patrick DESAINT Alain PEREZ	Fabrice KALUZNY
SCOT Avallonnais	François Xavier NAULOT Serge NASSELEVITCH		
PETR du Nord de l'Yonne : conseil de développement territorial	Pascal MINET Marc MANDRAY Aurélie VALLOT		Fabrice KALUZNY
SCOT du Nord de l'Yonne	Pascal MINET Marc MANDRAY		
PETR du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne : conseil de développement territorial//GAL	Denis MASSOT	Jean Dominique DAGREGORIO	Fabrice KALUZNY
SCOT du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne	Denis MASSOT	Jean Dominique DAGREGORIO	
Réseau Economique Territorial - Co-animé par service entre l'Etat et la Région			Patrick COTTIN
Territoire d'industrie – Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois			Patrick COTTIN
Préfecture - Référent pour le groupe ministériel – Chargé de la négociation et du suivi du Contrat de Ville de l'Yonne			Jérôme MAYEL

DIVERS

	titulaires	suppléants	Référent collaborateur CCI
ARIA Association régionale des Industries Alimentaires de Bourgogne	Alain PEREZ		
UMIH Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière de l'Yonne	Sylvie RAMISSE		
OCAS Office du commerce et de l'artisanat du Sénonais	Marc MANDRAY		Nathalie GUILLON
Sous-préfecture Avallon Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics			
CAY Mission de Coordination des Épandages en Agriculture (MCEA)			Pauline JANNY
Commission d'établissement des listes consulaires Préfecture (non active)			Jérôme MAYEL
Préfecture Commission départementale des systèmes de vidéoprotection	René CORNET	Sylvie RAMISSE	
Commission départementale de l'accueil des jeunes enfants (CODAJE)	Hélène DAPVRIL		
Comité technique d'élaboration du plan déplacement urbain de la Communauté d'Agglomération du Sénonais			
Comité technique d'élaboration du plan déplacement urbain de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois			Pauline JANNY
Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne	René CORNET		Pauline JANNY
Qualibat : commission d'examen " COMMISSION TCE D89 "	Ghislaine MOREAU		Fabrice KALUZNY (suppléant)
Conseils départementaux Nièvre, Saône-et-Loire et l'Yonne Commission consultative de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP)	René CORNET		
Communauté d'agglomération du Grand Sénonais : Pont de Saicy Comité de pilotage Comité technique	Alain PEREZ Pascal MINET		

Le 6 juin 2020, à Auxerre

Assemblée Générale dématérialisée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne du 2 juin 2020, à échéance du 6 juin à 17h

COMPTE-RENDU DE DEPOUILLEMENT

1. Ensemble des suffrages exprimés

Nombre d'élus en exercice	32
Nombre de votants	26
Taux de participation	81%

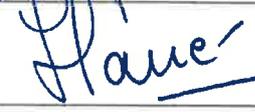
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26-11-2019

Objet	Approbation	
	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de la CCI de l'Yonne, du 26-11-2019	OUI
	NON	<input type="checkbox"/>

3. Calcul détaillé des résultats

Objet	Nombre de suffrages		
	Délibération 2020/01 : Adoption du budget exécuté 2019 de la CCI de l'Yonne	POUR	26
CONTRE		0	0%
ABSTENTION		0	0%
Délibération n°2020/02 : Mise à jour des délégations de signature de la CCI de l'Yonne	POUR	25	96%
	CONTRE	0	0 %
	ABSTENTION	1	4%
Délibération n°2020/03 : Mise à jour des régies de caisses de la CCI de l'Yonne	POUR	26	100 %
	CONTRE	0	0%
	ABSTENTION	0	0%

4. Signature des personnes ayant procédé au dépouillement

Jérôme MAYEL – Directeur Général	
Josette CARRE – Directrice des Affaires Générales	
Cécile TURPIN – Chargée de mission	

